



ERADICATION BVD, TOUS CONCERNÉS

*La lutte collective BVD démarre
dès septembre 2019 !*

- Septembre 2019 : démarrage du dépistage BVD pour une zone pilote et les volontaires
- Septembre 2020 : dépistage BVD obligatoire pour tous



Suivez les actualités sanitaires sur :
www.gdsbfc.org



GDS
Saône-et-Loire

99 Rue des Grands Crus
Loché
71 000 MACON
Tél : 03 85 27 07 70
Fax : 03 85 27 07 77
gds71@reseaugds.com



BVD : un impact économique conséquent en élevage bovin

La BVD (Diarrhée virale bovine) ou maladie des muqueuses est une maladie virale très contagieuse des bovinés qui se transmet par contact entre bovins ou par transmission verticale, de la mère au fœtus.

La baisse des défenses immunitaires causée par la circulation de ce virus dans un troupeau provoque des **pertes importantes en élevage** : animaux malades (diarrhées, pathologies respiratoires, mammites), mortalités liées et problèmes de reproduction.

En l'absence de mesures collectives, la vaccination du troupeau reste une mesure de protection efficace pour limiter l'impact clinique sur son cheptel.

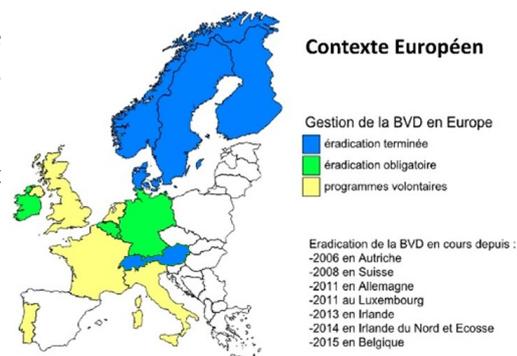
Le coût de la BVD en Saône et Loire est estimé à plus de 2 millions d'euros par an (pertes en élevage liées à la BVD et coût de la vaccination)

Progression de l'éradication BVD en Europe

Au vu des pertes économiques importantes, de nombreux pays ont déjà entamé une démarche d'éradication collective de cette maladie.

Les pays scandinaves, la Suisse, le Danemark et l'Autriche ont finalisé l'éradication de la BVD.

L'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg ou encore la Belgique sont en cours d'éradication de la BVD.



Progression de l'éradication BVD en France

La Bretagne a engagé des mesures depuis plus de 10 ans pour maîtriser le virus (suivi lait de tank, assainissement orienté dans les cheptels suspects).

Le Grand Est a engagé collectivement des mesures de dépistage des veaux à la naissance depuis 3 ans pour certains départements.

Le bassin allaitant proche (région Auvergne Rhône Alpes) s'engage dans un dépistage généralisé des IPI à la naissance pour la prochaine campagne (2019-2020).

Plusieurs acheteurs sur le territoire national demandent déjà des garanties non IPI.

Une lutte efficace contre la BVD ne peut s'envisager que si tous les éleveurs combattent le virus en même temps. C'est la raison pour laquelle un programme de lutte collective est nécessaire.

Les 4 piliers de la lutte contre la BVD

- Recherche généralisée des bovins IPI
- Élimination rapide des IPI (15 jours)
- Contrôle BVD aux mouvements et blocage de mouvements des cheptels atteints
- Contrôle BVD dans les rassemblements



Encadrement de ces mesures par un **Arrêté Ministériel** au niveau national pour qu'elles s'appliquent à tous.

(parution prévue 2nd semestre 2019)

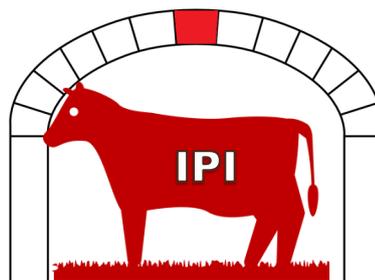


Un IPI, qu'est-ce que c'est ?

- Un bovin **IPI** est un bovin :
Infecté Permanent (porteur et excréteur du virus toute sa vie car infecté pendant la gestation)
Immunotolérant (incapable de produire des anticorps contre ce virus).
- C'est une véritable « **bombe à virus** ».
- Pas toujours facile à détecter en élevage sauf par analyse.
- Si une femelle IPI atteint l'âge adulte, elle donnera toujours naissance à un IPI.

L'IPI, c'est la clé de voute à maîtriser pour pouvoir gérer le virus BVD.

L'animal IPI est la principale source de contamination des cheptels.



La vaccination BVD du cheptel reproducteur est un moyen efficace pour éviter la naissance d'IPI.

À discuter avec votre vétérinaire.

En Saône et Loire, comment va s'organiser cette prophylaxie BVD ?

La prophylaxie BVD sera basée sur un dépistage généralisé des veaux à la naissance afin de détecter les IPI.

Les veaux seront donc bouclés à l'aide d'une boucle à double usage : c'est une boucle d'identification dotée d'un trocard qui prélève un échantillon de cartilage auriculaire lors de la pose. C'est sur ce prélèvement que sera réalisée une analyse virologique BVD afin de connaître le statut du veau (IPI ou non IPI).

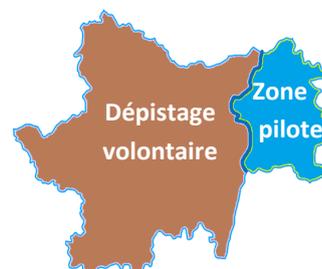
- **À compter de septembre 2019** (prochaine commande de boucles), ce dépistage sera mis en place sur toute la zone située à l'Est de la Saône et dans les élevages volontaires situés à l'Ouest de la Saône.
- **En septembre 2020**, le dépistage BVD deviendra obligatoire dans tout le département (commande de boucles 2020).

Le calendrier BVD 71

Saison 2019-2020

Boucle millésimée 0xxx

- Dépistage BVD généralisé Est Saône
- Dépistage BVD volontaire Ouest Saône



Saison 2020-2021

Boucle millésimée 1xxx

- Dépistage BVD généralisé sur toute la Saône et Loire

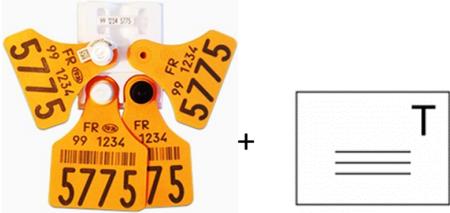


Pourquoi démarrer par une zone-pilote à l'Est de la Saône ?

Avant de généraliser aux **240 000 naissances de veaux** du département, il convient de tester la mise en place du dispositif (logistique, analyse, gestion des résultats).

La zone « Est Saône 71 » représente **25 000 naissances** environ, on y trouve toutes typologies d'élevage (laitier et allaitant). Cette zone est géographiquement délimitée par la Saône à l'ouest et le Jura à l'est qui a démarré la prophylaxie BVD depuis 2 ans. C'est également la zone où le taux de vaccination contre la BVD est le plus faible. C'est donc une zone tout à fait adaptée pour tester le dispositif en Saône et Loire.

Combien coûte le dépistage BVD des veaux à la naissance ? Quelles aides possibles ?

<p>1 pince spécifique pour Le prélèvement</p>  <p>12 € HT</p> <p>Prise en charge 100% par GDS 71</p>	<p>Surcoût boucles préleveuses + Enveloppe T pré-affranchie</p>  <p>1,70 € HT / veau</p> <p>Prise en charge 100% par GDS 71 + Conseil Régional Bourgogne Franche Comté</p>	<p>Analyse virologique par PCR au laboratoire AGRIVALYS</p>  <p>4 € HT / veau</p> <p>Facturation éleveur</p>
--	---	--

Les aides ci-dessus sont applicables pour les commandes de boucles 2019 (*millésimées 0xxx*) uniquement et réservées aux adhérents GDS 71 (élevages zone « Est Saône » et volontaires zone « Ouest Saône »).

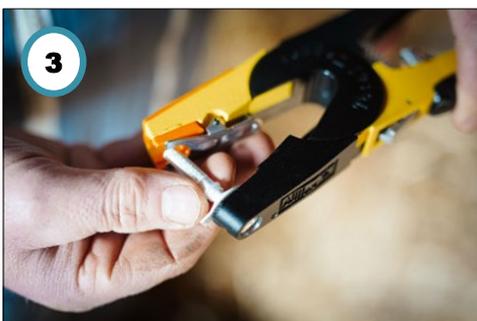
Le dépistage des veaux en pratique



1 Kit d'identification et de dépistage BVD complet (pince dédiée, boucles préleveuses, sachets, enveloppes T)



2 Pose de la boucle d'identification préleveuse



3 Fermeture du tube sur le trocart N° 10 chiffres du veau préinscrit sur le tube et sur le trocart (+ code-barres pour le laboratoire)

Mettre le tube dans le sachet ;
Inscrire la date de prélèvement ;
Mettre le sachet dans l'enveloppe T (triple emballage obligatoire)
Envoi par La Poste sous 72 h maxi
(conservation au frais dans l'attente)



4 Jusqu'à 3 sachets (= 3 veaux prélevés) par enveloppe

▶ En vidéo : suivre le lien suivant : <https://www.gdsbfc.org/actualites/video-boucle-bvd-actu.html>

5 Réception des résultats d'analyses

Identification	BVD Mél Date analyse 20/05/2019
FR71224598XX	Négatif (mél)
FR71224598XX	Négatif (mél)
FR71224598XX	Négatif (mél)
FR71224599XX	Négatif (mél)
FR71224598XX	Négatif (mél)

Le résultat est négatif, pas de virus.
Le veau est garanti non IPI et sa mère aussi.

Attestation APPELATION
« BVD : bovin non IPI »

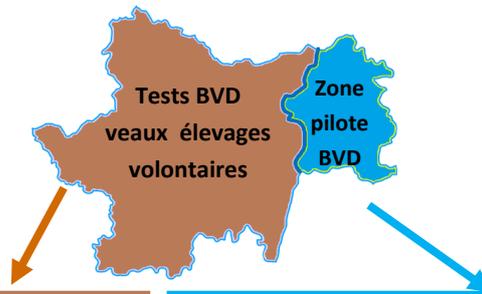
Le résultat est positif,
Le veau est porteur du virus de la BVD et très probablement IPI.

Dépistage BVD : quel impact sur la commande de boucles cette année ?

Campagne 2019-2020



Mise en place du dépistage BVD des veaux « Est Saône » et des élevages volontaires « Ouest Saône »



Je suis éleveur de la zone « Ouest Saône » :

JUIN 2019 - COMMANDE DE BOUCLES :

Je peux m'engager volontairement dans les conditions ci-contre pour mettre en place le dépistage BVD sur mes veaux dès septembre 2019.

Dans ce cas, lorsque je reçois le bon de commande des boucles, je coche la case « boucles à prélèvement BVD » (cf ci-dessous) et retourne le bon à l'EDE.

3/ Vous souhaitez changer l'option BVD ?

Cochez cette case si vous souhaitez des boucles à prélèvement BVD

SEPTEMBRE 2019 : je dépiste tous mes veaux à la naissance à l'aide des boucles préleveuses reçues.

Je suis éleveur de la zone « Est Saône » :

JUIN 2019 - COMMANDE DE BOUCLES :

La commande de boucles avec une boucle préleveuse est pré-cochée sur le bon de commande EDE. Je recevrai donc automatiquement le pack complet pour réaliser le dépistage des veaux à la naissance (**les éleveurs qui refusent doivent le mentionner sur le bon de commande de l'EDE - cf ci-dessous**).

3/ Vous souhaitez changer l'option BVD ?

Cochez cette case si vous souhaitez des boucles traditionnelles

SEPTEMBRE 2019 : je dépiste tous mes veaux à la naissance à l'aide des boucles préleveuses reçues.

Campagne 2020-2021



Dépistage BVD des veaux obligatoire dans tout le département.



Dépistage BVD des veaux obligatoire à partir de Septembre 2020

JUIN 2020 - COMMANDE DE BOUCLES :

Toutes les boucles d'identification commandées dans le département contiendront une boucle d'identification préleveuse (boucle 2 en 1) pour le dépistage BVD.

SEPTEMBRE 2020 : Dépistage systématique des veaux à la naissance grâce à la boucle 2 en 1.

Pourquoi être volontaire dès 2019 pour les éleveurs situés à l'Ouest de la Saône ?

Nous recommandons fortement aux **éleveurs qui ont un doute sur leur maîtrise de la BVD** (cheptel non vacciné ou partiellement vacciné avec présence de facteurs de risque tels que des contacts voisinages ou l'achat d'animaux non contrôlés en BVD) de mettre en place les tests BVD des veaux à la naissance dès 2019 pour s'assainir au plus vite. **Parlez-en avec votre vétérinaire...**



Par ailleurs, de nombreux départements démarrent la lutte contre la BVD. De plus en plus de garanties non IPI seront donc demandées à la vente notamment pour les **éleveurs qui**

vendent des animaux reproducteurs (mâles et femelles). Il est donc important d'offrir rapidement des animaux « garantis non IPI » à la vente.

Pour les **éleveurs en cours de cessation et les éleveurs vendant des animaux maigres sur le marché français**, la garantie non IPI permettra également de faciliter la valorisation en vente élevage de ces animaux.

Les **éleveurs en plan d'assainissement BVD** sont de fait engagés en boucles d'identification préleveuses pour 2019.

Démarrez le dépistage BVD dès septembre 2019 et profitez des aides GDS 71 pour la campagne 2019-2020. cf ci contre

Quelles conséquences en cas de résultats positifs ?

Pour limiter l'impact négatif de la BVD dans les élevages touchés (impact sur la santé des veaux, la reproduction...) et afin d'éviter la diffusion du virus, le GDS 71 vous accompagnera dans la mise en place d'un plan d'assainissement BVD qui consiste à :

- Rechercher et éliminer les bovins détectés IPI (Infectés Permanents Immunotolérants),
Aides à l'élimination des IPI pour les adhérents GDS 71 pour la campagne 2019-2020 : 100 à 300€ selon catégorie du bovin IPI
- Vacciner le cheptel reproducteur si les facteurs de risque ne sont pas maîtrisables,
- Contrôler par prise de sang le statut des bovins introduits,
- Limiter la diffusion du virus (ventes, voisinage).



Les animaux vironégatifs obtiendront quant à eux la garantie « *bovin non IPI* », leur mère également.

Comment les résultats sont-ils transmis ? Comment éditer les attestations « *bovins non-IPI* » ?

Les résultats d'analyse seront transmis par le laboratoire et disponibles sur le site internet du GDS Bourgogne Franche Comté. Pour cela, rendez-vous sur le site internet gdsbfc.org, puis sur « Espace personnel » (à droite de votre écran). Pour vous identifier :



Espace personnel
Pour accéder à vos informations sanitaires

Login = N° cheptel

Mot de passe = N° détenteur (cf. bon de commande boucles)

Se souvenir des identifiants

Mot de passe oublié

Ok

Le mot de passe doit être modifié lors de votre 1^{ère} connexion.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHARENNE, MARCILLONNAISE
SAÛNE-ET-LOIRE

COMMANDE DE BOUCLES 2019 et GESTION DU STOCK DE BOUCLES
Commande pour les naissances du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

Nom de l'exploitation : GAEC TEST
N° de cheptel : CHEPTEL TEST
N° détenteur : 071XXXXX

Dans l'attente du marquage sur les ASDA (cartes vertes) de la garantie non IPI, *les attestations « bovins non IPI » des bovins de votre cheptel peuvent être imprimées à partir de cet espace personnel.*

PENSEZ-Y ! COMMANDE BOUCLES 2019

Votre élevage est situé à l'Ouest de la Saône,

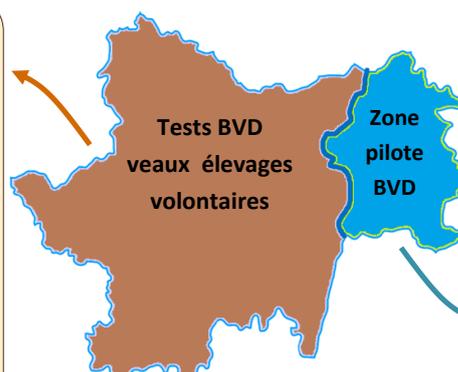
Vous souhaitez démarrer le dépistage BVD des veaux dès septembre 2019,

Cochez la case « boucles à prélèvement BVD »

3/ Vous souhaitez changer l'option BVD ?

Cochez cette case si vous souhaitez des boucles à prélèvement BVD

et retournez le bon de commande à l'EDE.



Votre élevage est situé à l'Est de la Saône,

La commande de boucles 2019 se fera automatiquement avec des boucles prélevées (sauf refus de votre part mentionné sur le bon de commande de l'EDE).